



POUR NE PAS VOUS RENDRE CHÈVRE...

Article rédigé par Annie Daignault, DMV.



L'expression est née au XVII^e siècle et se base simplement sur le comportement de cet animal qui est réputé pour ses accès de violence brusque, comme s'il était pris de colère. Auparavant, on employait l'expression *prendre la chèvre*, comme l'a popularisé Molière. Notre version moderne québécoise de cette expression est « devenir enragé ».

Or, bien que reliée à des comportements d'agressivité, la rage est avant tout une maladie virale qui s'attaque au système nerveux central des mammifères (dont les humains). C'est une maladie grave, car lorsque les signes cliniques ou symptômes se manifestent chez le patient, elle est **fatale**. La prévention est donc primordiale. Au Canada, les animaux sauvages vecteurs de la rage sont les chauves-souris, les renards, les moufettes et les ratons laveurs. Il existe plusieurs variants du virus pouvant affecter tous les mammifères, sans égard à l'espèce. Le variant du virus de la rage du raton laveur est de nouveau plus présent au Québec depuis 2024, en provenance du Vermont. Lors des 5 premiers mois de 2026, au moins 54 cas ont été détectés en Estrie et en Montérégie. Les cas confirmés ne représentent qu'une partie des animaux infectés. **Le risque de retrouver un animal infecté par le virus rabique est présent partout au Québec.**

Comment se transmet la rage ?

Le virus de la rage se transmet par la salive d'un animal infecté lors d'une morsure ou via une égratignure, une plaie ouverte ou avec des muqueuses, comme celles de la bouche, du nez ou de l'œil. Il envahit aussi les glandes salivaires après avoir atteint le cerveau pour causer des signes neurologiques. Un animal infecté peut donc transmettre le virus rabique dès qu'il est présent dans sa salive.

Quelle est la période d'incubation de la rage ?

La période d'incubation (de l'exposition au virus à l'apparition de signes cliniques) peut durer de 8 jours à plusieurs mois.

Néanmoins, l'animal peut commencer à transmettre la maladie (contagieux) quelques jours avant de montrer des signes cliniques neurologiques et comportementaux. Dans la majorité des cas, les symptômes apparaissent 3 à 4 semaines après la contamination : un animal ayant l'air en santé peut transmettre la rage. Malheureusement, aucun test diagnostique ne peut détecter le virus de la rage du vivant de l'animal.

Quels sont les signes cliniques ?

Les animaux souffrant de rage peuvent présenter une variété de signes cliniques, mais le principal est un changement de comportement évoluant vers une paralysie progressive. Les signes d'une maladie infectieuse, tels la perte d'appétit, la fièvre et l'abattement, apparaissent ensuite. L'atteinte du système nerveux central explique les troubles de locomotion (perçus comme de la boiterie), la paralysie progressive ascendante et le ptyalisme (écoulements de salive). Contrairement aux croyances populaires, l'agressivité n'est pas toujours présente, surtout chez les ruminants qui développent davantage la rage muette (paralytique).

La rage furieuse est plus connue et plus facile à identifier. Les animaux atteints peuvent devenir très agités et agressifs. Les animaux atteints peuvent s'attaquer à des objets inanimés ainsi qu'à d'autres animaux, se mordre ou s'automutiler.

La rage muette (paralytique) est la forme de la maladie la plus dangereuse, puisque méconnue. En effet, les animaux ainsi affectés peuvent sembler plutôt familiers et perdre leur crainte de l'humain au lieu de devenir agressifs. Ils peuvent s'isoler et sembler déprimés. De plus, les animaux normalement nocturnes peuvent changer leurs habitudes et sortir le jour.

Les symptômes peuvent varier selon l'évolution de la maladie.

Ainsi, selon l'évolution de la maladie, les animaux enrégés peuvent devenir paralysés, surtout aux muscles du cou et de la face, ce qui peut les faire baver et leur donner des expressions faciales anormales ou présenter un affaissement de la tête ou de la mâchoire. Chez les ruminants, ce signe pourrait être confondu avec ceux de la listériose, ou d'un abcès dentaire. Il faut donc être prudent lors de l'examen de la gueule des chèvres ou l'administration de traitements oraux comme le propylène glycol, des bolus, un pansement gastrique comme le kaolin ou des probiotiques.

Ces animaux infectés peuvent également paralyser plus ou moins totalement des membres postérieurs, ce qui cause de la boiterie, une démarche chancelante et même parfois l'incapacité à se lever, le tout pouvant faire croire à une hypocalcémie ou une toxémie de gestation ou une blessure aux pattes ou au dos. Des problèmes urinaires peuvent aussi être observés.

Dans les deux formes, il y a normalement changement du comportement alimentaire (intérêt pour le fumier, le bois, le métal, etc.) et modification des sons émis (anomalies des beuglements ou des aboiements résultant de spasmes des cordes vocales). **La rage est toujours fatale.** Dans la majorité des cas, le décès par arrêt respiratoire survient 4 à 6 jours après le début des signes cliniques. Celle-ci peut être d'une très courte durée (24 heures) ou exceptionnellement longue (14 jours).

Que faire si on suspecte la rage ?

Il faut prioritairement demeurer éloigné de tout animal à comportement anormal (par exemple un renard qui se laisse approcher en plein jour, sans méfiance) et l'isoler des autres animaux de compagnie ou du bétail ainsi qu'éviter tout contact avec des humains. Le diagnostic final de la rage doit être confirmé par des épreuves de laboratoire sur des pièces du système nerveux après la mort. **Aucun test ne peut être fait sur des animaux vivants.**

Il est donc important de contacter votre médecin vétérinaire le plus rapidement possible, afin qu'il puisse avertir le MAPAQ puisqu'il s'agit d'une **maladie à déclaration obligatoire** au Canada.

Que faire si on a eu contact avec un animal possiblement atteint de rage ?

La rage tue annuellement 59 000 personnes, surtout des enfants, principalement en Afrique et en Asie, représentant un décès humain toutes les 9 minutes. Si le traitement prophylactique est donné rapidement après une exposition à risque (salive) à un animal soupçonné d'être enrégé, la maladie chez l'humain peut être évitée. Ce « traitement » post-exposition comprend une vaccination et des injections d'anticorps antirabiques. Il est recommandé de laver immédiatement la blessure ou la partie de peau ayant été exposée à de la salive avec de l'eau et du savon et frotter vigoureusement pendant 10 à 15 minutes. Il faut également enlever tout vêtement susceptible d'avoir été contaminé. Bien sûr, il faut composer le 811 le plus tôt possible pour une évaluation du risque.

Comment peut-on aider à limiter sa propagation de la rage ?

Le moyen le plus facile de limiter la propagation du virus rabique aux animaux de compagnie et au bétail est la vaccination selon les recommandations de votre médecin vétérinaire (*voir encadré à la page suivante*). Les éleveurs d'animaux ayant accès au pâturage dans les zones où des cas de rage ont été récemment diagnostiqués devraient considérer la vaccination. Il est également recommandé de vacciner les animaux gardés à l'intérieur, même si le risque apparent semble faible, car il est possible qu'un animal sauvage enrégé s'introduise dans les bâtiments. Le vaccin contre la rage est très efficace sauf s'il est donné à un animal déjà en période d'incubation. Le pâturage ne devrait pas être trop éloigné des bâtiments d'élevage afin de réduire les risques de contact avec des animaux sauvages. De plus, les résidus alimentaires pouvant attirer les rats laveurs et les mouffettes ainsi que les rebuts pouvant les abriter devraient être retirés de la zone d'élevage.

Il faut se rappeler que la crainte de l'humain disparaît avec la maladie. Évidemment, il est préférable de ne pas laisser errer vos animaux de compagnie en milieu sauvage. Il faut éviter les contacts avec les animaux à comportements anormaux et rester éloigné des animaux sauvages, et ce, même s'ils ont l'air en santé. Finalement, l'éducation des enfants sur les mesures à suivre reste également une priorité.

La rage est donc une maladie grave présente sur nos territoires. Il faut utiliser les moyens disponibles afin d'éviter sa propagation et surtout se protéger personnellement par des gestes sécuritaires. C'est notre responsabilité à tous !

AVIS DU MAPAQ À L'INTENTION DES ÉLEVEURS DE RUMINANTS

Afin de promouvoir la vaccination des animaux d'élevage, le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ) classe la rage comme une problématique de santé animale prioritaire dans le cadre du Programme intégré de santé animale du Québec (PISAQ). Par conséquent, les exploitations agricoles enregistrées auprès du MAPAQ qui sont situées en Montérégie et en Estrie et faisant l'élevage de bovins, de caprins et d'ovins **peuvent se prévaloir d'une aide financière couvrant jusqu'à 100 %** des frais relatifs à l'accompagnement et la vaccination de leurs animaux par un médecin vétérinaire.

Discutez-en avec votre médecin vétérinaire afin de vérifier si vous êtes admissible !

